

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL297

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 8

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) À la deuxième phrase, les mots : « ou le déroulement de la séance » sont supprimés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 13 de la résolution.